Lettre d'information - février 2023

Parc éolien de Grande Lande

Communes de Saint-Michel-de-la-Roë et La-Selle-Craonnaise (53)

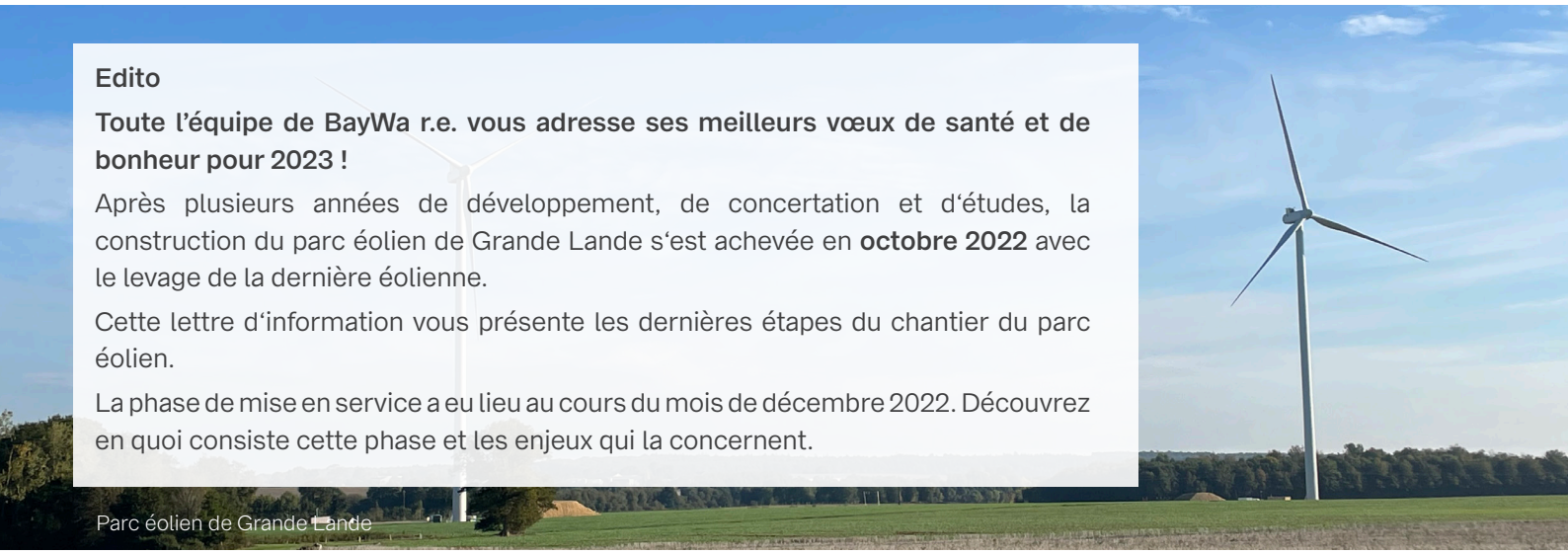

Parc éolien de Grande Lande

Edito

Toute l'équipe de BayWa r.e. vous adresse ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2023 !

Après plusieurs années de développement, de concertation et d'études, la construction du parc éolien de Grande Lande s'est achevée en **octobre 2022** avec le levage de la dernière éolienne.

Cette lettre d'information vous présente les dernières étapes du chantier du parc éolien.

La phase de mise en service a eu lieu au cours du mois de décembre 2022. Découvrez en quoi consiste cette phase et les enjeux qui la concernent.

CHIFFRES CLÉS

6 éoliennes
Hauteur en bout de pale de **150m** sur la commune de La-Selle-Craonnaise et de **125m** sur la commune de Saint-Michel-de-la-Roë

13,2 MW de puissance totale
Production électrique attendue de **34 millions de kWh**

Equivalent de la consommation électrique de **7 000 foyers** soit 50% de la consommation des habitants de la Communauté de communes du Pays de Craon

Durée du chantier : **12 mois**

Mise en service : **31 octobre 2022**

Campagne de mesures acoustiques : **avril 2023**

Les visites du chantier en construction

Le 7 septembre dernier, environ 60 personnes ont participé à la visite de chantier organisée par les équipes de BayWa r.e. Par petits groupes, les visiteurs ont pu échanger avec les responsables du projet et de la construction, à propos du parc, de l'éolien en général ou plus globalement, des énergies renouvelables.

Munis d'un casque et d'un gilet jaune, les visiteurs ont pu parcourir le site et approcher les éléments d'éoliennes stockés sur place en attendant leur assemblage.

Les pales de 50m de long et leurs peignes acoustiques ont impressionné les petits comme les grands.

TOUT SAVOIR SUR LA GESTION ACOUSTIQUE D'UN PARC ÉOLIEN

Les éoliennes émettent un bruit de fond, lié d'une part aux dispositifs mécaniques présents à l'intérieur de la nacelle, et d'autre part au frottement des pales dans l'air. Les améliorations technologiques constantes, notamment le design des pales, permettent de diminuer au maximum les sons émis par les éoliennes. Quant au propriétaire du parc éolien, il doit respecter les obligations réglementaires qui encadrent l'exploitation des parcs éoliens.

Pendant la phase de développement de projet

Etudes acoustiques réalisées entre 2015 et 2017

Des sonomètres ont été installés dans les jardins des habitations les plus proches des éoliennes afin de mesurer le niveau de bruit présent sur le site avant l'installation des éoliennes. Des simulations ont ensuite été réalisées pour estimer le bruit quand les futures éoliennes seront en fonctionnement.

L'acousticien mandaté pour réaliser cette étude présente alors un « plan de gestion acoustique » qui peut prévoir par exemple de ralentir les éoliennes lorsque les conditions de vent sont susceptibles de créer des dépassements réglementaires.

Si le bruit ambiant (éoliennes en fonctionnement) dépasse les **35db**, la réglementation française impose aux parcs éoliens de ne pas dépasser les 3db d'émergence de nuit et les 5db d'émergence de jour.

L'émergence étant la différence entre le bruit ambiant et le bruit résiduel (sans éoliennes).

Lors de la mise en service des éoliennes

Phase de tests, appelée « run tests »

Lorsque les éoliennes sont raccordées, une phase de tests permet de vérifier qu'elles ne présentent aucun défaut de fonctionnement. Cette phase peut durer jusqu'à deux mois.

Pendant cette période, les éoliennes peuvent parfois fonctionner à pleine puissance et sans les plans de bridage acoustique, afin de tester tous les modes de fonctionnement y compris les survitesses. C'est donc une période où elles peuvent être plus bruyantes qu'elles ne le seront par la suite.

Pendant la phase de fonctionnement du parc éolien

Contrôle et ajustement du plan de gestion acoustique

Une fois la phase de tests terminée, les éoliennes sont officiellement mises en service et commencent à produire de l'électricité. Le « plan de gestion acoustique », défini lors de la phase développement, est alors mis en place. Suite à la mise en service du parc éolien, de nouvelles mesures acoustiques seront réalisées afin d'ajuster le plan acoustique.

Le parc éolien va fonctionner sur un planning marche/arrêt (~2h/2h) permettant de mesurer le bruit avec et sans les éoliennes en fonctionnement. Pendant cette phase de mesures, les courtes plages de fonctionnement et d'arrêt pourront occasionner un changement d'habitude pour les riverains. Cette phase de mesure de réception acoustique dure généralement entre 2 et 4 semaines.

Et qu'en est-il de la réception de la télévision ?

La mise en service des éoliennes peut avoir une incidence sur la réception de la télévision par ondes hertziennes. **Si tel est votre cas, nous vous invitons à remplir le registre disponible dans votre Mairie**. Nous ferons intervenir un spécialiste qui vérifiera alors le lien entre le parc éolien et les problèmes de réception que vous aurez décelés. Si ce lien est vérifié, nous procéderons au rétablissement de la réception, soit par réorientation de l'antenne, soit par le passage à un mode alternatif de réception.

INAUGURATION DU PARC ÉOLIEN

L'inauguration du parc éolien de Grande Lande se déroulera au **printemps 2023** et sera ouverte à tous !

De plus amples informations sur l'organisation de cet événement vous seront communiquées prochainement et une invitation vous sera transmise. Cette inauguration sera l'occasion de fêter la mise en service de l'installation, d'en apprendre davantage sur le parc éolien et d'échanger directement avec les équipes de BayWa r.e.

Vous avez des questions ou des remarques ? Contactez-nous !

Claire CHOISY, Cheffe de projets éoliens
07 64 76 50 21
claire.choisy@baywa-re.fr

Pour plus d'informations sur le parc éolien de Grande Lande : **www.baywa-re.fr/fr/eolien/projet-de-parc-eolien-de-grande-lande**